

Parc national du Mercantour

Objectif 16: Maintenir en état les ouvrages militaires des crêtes et sauvegarder les traces physiques des frontières et les chemins anciens

[...]

Actions contractuelles contribuant à l'atteinte de l'objectif XVI

- **Action contractuelle 22: Sensibiliser les visiteurs à la valeur du patrimoine militaire, des frontières et des chemins anciens**

L'établissement promeut avec ses partenaires la sensibilisation des visiteurs sur les sites concernés. La construction et l'utilisation des ouvrages est ainsi étudiée et transmise. Il associe notamment les écoles et les associations travaillant sur la mémoire ou le bâti. Les lignes de défense en barbelés, les délaissés de matériaux ou les zones de stockage de déchets, voire de munitions sont progressivement nettoyés, mais des études préalables permettent d'en conserver la mémoire. Ces actions sont expliquées aux visiteurs.

Rôles de l'établissement public du parc

- porte et accompagne des projets

Contributions attendues des communes adhérentes

- soutiennent

Principaux autres partenaires à associer

Propriétaires concernés, Pays, Départements, Région, associations, autorités militaires, DRAC, autres services de l'Etat.

L'action contractuelle 22 s'applique à tout le coeur du parc.

Page 55 de la Charte PNM

Référence ID de l'article : #2530

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-03 11:14